

Charte d’Ethique et de Déontologie

Fédération Française d’Equitation

PREAMBULE	1
LES PRINCIPES GENERAUX DE L’EQUITATION	2
LA DEONTOLOGIE DES ACTEURS DE L’EQUITATION	4
Les Sportifs de Haut Niveau	4
Les officiels de compétition.....	4
Les enseignants	5
Les dirigeants et organisateurs de compétitions	5

PREAMBULE

La Fédération Française d’Equitation est une fédération sportive délégataire d’une mission de service public. Elle a pour mission le développement de la pratique sportive dans le cadre des disciplines de l’équitation.

A ce titre, la FFE s’engage à faire respecter l’ensemble des principes rappelés dans la présente Charte. Elle a été adoptée dans le respect de l’article L.131-15-1 du code du sport.

L’éthique désigne l’ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l’ensemble des devoirs qui s’imposent à certaines catégories d’individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l’environnement.

Afin de garantir le respect de l’ensemble des valeurs et principes établis dans la présente Charte, un Comité d’Ethique est mis en place par la FFE. Celui-ci est constitué et se réunit selon les modalités prévues pour les commissions fédérales dans les statuts de la FFE.

LES PRINCIPES GENERAUX DE L’EQUITATION

La diversité des disciplines qui composent l’équitation et le fait qu’elle se pratique avec un animal en font un sport, un art et un loisir qui peut être pratiqué par toute personne, sans discrimination d’âge ou de capacités, dans le respect des dispositions de la présente Charte ainsi que des règlements fédéraux applicables à la discipline pratiquée.

Ces principes fondamentaux sont les suivants :

Le respect

Respecter autrui, et notamment les institutions, les cavaliers et les organisateurs d’activités ou de compétitions équestres ainsi que les officiels de compétition.

Respecter les animaux en général et les chevaux en particulier, ainsi que l’environnement dans lequel ils évoluent, la nature et les infrastructures.

Se conformer aux règlements établis par la FFE.

Le bien-être du cheval

Avoir conscience des besoins physiologiques et psychologiques du cheval et s’engager à tout mettre en œuvre pour y répondre.

Préserver l’intégrité morale et physique de son cheval, en lui offrant les meilleures conditions de vie possible et à travers un programme sportif raisonné ou une pratique adaptée à son niveau, son âge et ses capacités.

La responsabilisation

Connaître et comprendre les règles qui s’appliquent à l’équitation et à la discipline pratiquée.

Transmettre ses connaissances de manière calme et pédagogique à toute personne qui pourrait en être bénéficiaire.

Encourager les bonnes pratiques auprès de tous les publics.

L’engagement et le plaisir

Promouvoir l’engagement et le plaisir dans la pratique de chacun, à travers un apprentissage ludique et progressif de l’équitation.

Promouvoir les valeurs du sport.

Partager sa passion du cheval et du sport.

Le respect de l’environnement

Promouvoir la protection de la nature et de l’environnement.

Limiter au maximum l’impact de sa pratique sur le climat et l’environnement.

Préserver les ressources (eau, électricité) en les utilisant de manière raisonnable.

La lutte contre le dopage humain et animal

S’abstenir d’administrer des substances à un être humain ou à un équidé en vue d’améliorer ou de diminuer ses capacités.

Eviter toutes pratiques pouvant entraîner y compris de manière accidentelle le dopage d’un être humain ou d’un équidé.

S’abstenir de tout comportement s’apparentant à une tricherie qui porterait atteinte à l’intégrité des compétitions.

S’abstenir de toute forme de dopage mécanique à l’égard d’un équidé.

L’exemplarité et le fair-play

Favoriser l’égalité des chances et promouvoir l’équité des compétitions à travers une pratique tolérante et ouverte à tous les publics.

Défendre l’éthique sportive et faire preuve de bonne foi dans le cadre des compétitions.

Conserver la maîtrise de soi en s’abstenant d’adopter un comportement violent ou discriminant.

S’abstenir de formuler des critiques, injures ou moqueries à l’égard de toute autre personne ou institution et ce, en toutes circonstances.

Les pratiquants de haut niveau, les entraîneurs, les officiels et les dirigeants sont, en outre, appelés à adhérer aux règles déontologiques ainsi qu’aux dispositions qui leur sont propres.

LA DEONTOLOGIE DES ACTEURS DE L’EQUITATION

Les Sportifs de Haut Niveau

Les Sportifs de Haut Niveau, qu’ils soient cavaliers, meneurs, voltigeurs ou longeurs doivent se conformer aux dispositions de la charte éthique qui leur est dédiée et qui est édictée par la FFE.

Outre les principes liés à leur statut de cavaliers, le fait d’être Sportifs de Haut Niveau doit les inciter à respecter les points suivants :

Représenter l’équitation de haut niveau avec honneur et fierté

Etre conscient d’être un ambassadeur des sports équestres aux yeux du public.

Etre conscient des responsabilités liées à son statut.

Adopter une attitude courtoise et respectueuse envers le public, les médias et l’ensemble des partenaires institutionnels, publics ou privés, ainsi qu’envers les instances fédérales qui encouragent la pratique de l’équitation en France.

Porter les couleurs de son pays avec fierté et adhérer au projet sportif fédéral.

Respecter les choix de sélection.

S’astreindre à un devoir de réserve envers les instances officielles et les partenaires

Accepter les choix sportifs et techniques des instances fédérales ou officielles.

Accepter sans les contester les décisions des juges.

Respecter les partenaires qui contribuent au développement économique de l’équitation de Haut Niveau en France.

Rechercher la performance sportive dans le respect du cheval et des valeurs du sport

Respecter un programme d’entraînement et de compétition conforme au bien-être de son ou ses chevaux en accord avec les instances fédérales.

S’engager dans la lutte contre le dopage et contre toute forme de tricherie.

Les officiels de compétition

Veiller au respect de l’ensemble des règles édictées

Connaître, faire connaître et faire appliquer les règles équitablement.

Assumer le statut d’officiel de compétition

Avoir conscience de la responsabilité liée au statut d’officiel de compétition.

Adopter un comportement approprié, juste et mesuré à l’égard des participants aux compétitions encadrées.

Favoriser le développement de l’esprit du sport et de la pratique harmonieuse de l’équitation entre compétiteurs.

Se former continuellement

Se tenir informé et se former continuellement afin de rester compétents, notamment en matière d’évolutions légales, techniques et réglementaires concernant la discipline encadrée.

Les enseignants

Enseigner, sensibiliser et transmettre

Eduquer les cavaliers à se comporter de manière adaptée et respectueuse envers leurs chevaux.
Transmettre ses connaissances et sa passion de manière pédagogique et en tenant compte des particularités et du niveau de chaque pratiquant et de chaque cheval encadré.
Sensibiliser tous les publics aux bienfaits de l’équitation ainsi qu’au bien-être des chevaux.

Promouvoir le bien vivre ensemble et l’esprit d’équipe

Encourager le partage de valeurs et l’échange entre les pratiquants ainsi que la cohésion, l’entraide et le lien social.
Favoriser la pratique dans le calme et l’exigence, en harmonie avec la nature et les chevaux.

Etre exemplaire en toutes circonstances pour favoriser l’exemplarité des pratiquants

Avoir conscience de la responsabilité liée à son statut d’enseignant.
Adopter un comportement irréprochable, rester maître de soi et mesuré dans ses propos à l’égard de tous les publics.
Etre garants d’un savoir et d’une expertise.

Les dirigeants et organisateurs de compétitions

Garantir le libre accès à tous et l’égalité des chances dans la pratique

Garantir l’accessibilité de la pratique de l’équitation à tous les publics.
Garantir la mixité sociale.
Favoriser l’égalité des chances en proposant des activités diverses, et des structures adaptées à l’accueil de tous les publics.

Promouvoir l’esprit du sport et les valeurs de l’équitation

Organiser des événements et des actions visant à sensibiliser les pratiquants à différentes pratiques de l’équitation, à l’ouverture vers autrui.

Etre exemplaire au sein de sa structure et à l’égard de ses partenaires

Adopter à l’égard de tous les publics une attitude mesurée et réfléchie.
Communiquer de manière constructive avec leurs partenaires institutionnels, privés ou publics, ainsi qu’avec les instances fédérales afin de favoriser l’image positive de l’équitation aux yeux du public.

Organiser et coordonner en toute sécurité

Respecter et faire respecter l’ensemble des normes qui s’imposent lors de la pratique de l’équitation.
Favoriser la pratique de l’équitation dans un cadre agréable et familial.

Vigilance sur les risques sanitaires

Veiller à mettre en place une bonne organisation de l’écurie dans le respect des normes sanitaires, notamment en matière de propreté des boxes, d’alimentation et de traitements vétérinaires.